



**PARLONS
HANDICAP,
PENSONS
SOLUTIONS.**



Lorsqu'on parle de **"travailleur handicapé"**, on a souvent l'image de personnes présentant un handicap visible.

Pourtant, on peut se trouver dans une situation difficile face à l'emploi en raison d'un problème de santé qui **"ne se voit pas"**, mais entraîne de la fatigue, des douleurs, des absences... Toutes sortes de contraintes qui rendent la vie au travail compliquée.

SE FAIRE RECONNAÎTRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une démarche volontaire, individuelle et confidentielle qui s'effectue auprès d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Voici des exemples concrets d'accompagnements possibles.

- **Adaptation du poste de travail** : matériel et équipements adaptés, accessibilité des locaux...
- **Aménagement des conditions d'exercices de la fonction** : aménagement des horaires, temps partiel, télétravail, aides à la vie professionnelle...
- **Formation professionnelle** : adaptée au handicap, au matériel installé, à une éventuelle reconversion...
- **Concours internes** : aide individualisée (traducteur LSF...)
- **Aides à la vie quotidienne** : frais de transports, aménagement du véhicule, allocation de transports spécifiques, espace de travail aménagé au domicile...

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous afin que, ensemble, nous mettions en œuvre votre démarche de reconnaissance.

MISSION INSERTION HANDICAP CNRS
drh-mih@cnrs-dir.fr

VOS INTERLOCUTEURS EN DÉLÉGATION RÉGIONALE

- La médecine de prévention
- Le service des ressources humaines
- L'assistance sociale

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
www.mdpsh.fr